



Procès-verbal

COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ENGAGEMENT

Jeudi 13 juin 2024 à 10h

Réunion du : **Jeudi 13 juin 2024**

À : **10h – 12h30 – FFF**

Présents : MME. Delphine Benoit-Mayoux, Amel Bouzoura, Aurélie Bresson, Béatrice Clavel Inzirillo, Pascale Evain, Laura Georges, Véronique Lainé, Catherine Moyon de Baecque

MM. Jérôme Belaygue, Christophe Cailliet, Arnaud Dalla Pria, Philippe Galle, Pierre Guibert, René Latapie, JB Moles, Pascal Parent, Michel Raviart, Gérald Simon, Antonio Teixeira, Jean-François Vilotte

Excusés : MME. Isabelle Queval

M. Jean-Louis Borloo

Assistent à la séance : MM. Thomas Cayol, Hubert Fournier, Sylvain Grimault, Guillaume Naslin, Matthieu Robert, Thomas Seillé

MME. Géraldine Bouhedja, Elisabeth Bougeard-Tournon, Camille Clausse-Pujo, Célia Sekak

I. Ouverture de la séance

Pascal Parent ouvre la séance pour informer les membres que l'appel à projets associatifs, lancé par la FFF le 22 décembre dernier, a connu un franc succès. Le Comité exécutif, lors de sa réunion du 18 avril, a sélectionné **21 associations** pour accompagner la Fédération dans la mise en œuvre de son plan d'Engagement, réparties comme suit : **9 se concentreront sur l'axe 1 du plan (lutte contre les violences et discriminations), 8 sur l'axe 2 (mixité, inclusion, insertion, citoyenneté) et 4 sur l'axe 3 (politiques environnementales).**

Les collaborateurs de la Direction de l'Engagement sont actuellement en train de rencontrer l'ensemble des représentants de ces associations, afin d'élaborer avec eux une feuille de route détaillée et un calendrier de mise en œuvre précis. Les premières actions sont prévues pour être déployées **dès la rentrée 2024.**

En outre, en collaboration avec l'**AFNOR**, une procédure de vérification indépendante des actions du plan d'Engagement est en train d'être mise en place. Cette vérification, prévue sur une période de **trois ans**, permettra de crédibiliser notre politique d'engagement sociétal à travers une certification indépendante



et de garantir une démarche transparente auprès de nos parties prenantes. Les résultats de cette procédure seront présentés à l'**Assemblée Générale d'hiver**, où seront détaillés les éléments du plan faisant l'objet de la vérification et les indicateurs associés, actuellement en phase de rédaction par l'AFNOR.

II. Installation des Comités thématiques

Pascal Parent procède à la présentation des différents comités thématiques, dont la composition a été actée par le Comité exécutif lors de sa réunion du 7 juin. Il souligne qu'ils respectent les critères de composition qui avaient été édictés lors de l'installation de la Commission (parité femmes – hommes ; parité élus – personnalités qualifiées ; pas de représentants d'associations partenaires de la FFF).

1. Comité de lutte contre les violences et les discriminations : ce comité est co-présidé par JB Moles et Antonio Teixeira. Les membres désignés sont Emmanuelle Contreras, Luc Bruneau, Daniel Durand, François Thisserant, Isabelle Radjai, Sylvie Abulius, Daouda Ba, Valentin Brouttier, Thiathy Diagne et Isabelle Demongeot.

2. Comité Mixité, Inclusion, Insertion : ce comité est co-présidé par Christophe Cailliet et Aurélie Bresson. Les membres désignés sont Nicole Constancias, Benoît Lefèvre, Pascal Tranquille, Valérie Lagarde, Saïd Hammouche, Cécile Ottogalli, William Nuytens et Nathalie Pantaleon.

3. Comité Politiques environnementales : ce comité est co-présidé par Arnaud Dalla Pria et Michel Raviart. Les membres désignés sont Aurélie Longépé, Agnès Devaux, Agnès Langevine et Christelle Chassin. Il est précisé que la composition de ce comité pourra être complétée ultérieurement, selon les objectifs de la feuille de route qui sera élaborée.

III. Etat d'avancement sur les actions menées par la FFF en matière de lutte contre les violences et les discriminations

Amel Bouzoura, Directrice de l'Engagement, présente un bilan des actions menées en la matière :

- **Prévention et Contrôle** :
 - **Contrôle automatisé de l'honorabilité des encadrants** : à ce jour, 374 420 personnes encadrant des mineurs (rémunérées et bénévoles) ont été contrôlées.
 - L'ajout de la case "nom de naissance" sur Footclub a permis de réduire les erreurs et d'augmenter le nombre de contrôles
- **Signalement des Alertes** :
 - 566 signalements uniques ont été déposés sur la plateforme de signalement de la FFF, lancée le 8 novembre 2023. 91 cas ont fait l'objet de dépôts de plainte.
- **Accompagnement des Victimes** :
 - Une ligne d'écoute dédiée a été déployée.
 - Un partenariat avec France Victimes permet de proposer soutien psychologique, information sur les droits et aide sociale.

Des actions de sensibilisation sont également entreprises. Les **Fiches PEF** (Programme Educatif Fédéral) visent à sensibiliser les jeunes à travers des quiz interactifs et une campagne de sensibilisation auprès de toutes les cibles des clubs, est en cours d'élaboration pour le mois de novembre 2024.



De son côté, la DTN a intégré de nouveaux contenus dans ses programmes de formation, en particulier les modules e-learning lancés en avril 2024 et un module en présentiel « éthique et intégrité ». Le DTN Hubert Fournier annonce également qu'un cadre d'État sera rattaché dès septembre à la Direction de l'Engagement. Il aura pour mission de faire le lien entre les priorités du plan d'Engagement et les différents dispositifs déployés par la DTN. Il aura également un rôle de coordonnateur sur le sujet, en lien avec les équipes techniques régionales.

Un **guide de prévention** pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles a également été élaboré et diffusé auprès des clubs en novembre dernier. Il comporte de nombreuses ressources utiles leur permettant de mieux appréhender et réagir face à des cas de violences sexistes et sexuelles. Il nécessitera une actualisation régulière.

À l'issue de cette présentation sur ce que déploie actuellement la FFF en matière de lutte contre les VSS, plusieurs membres de la Commission souhaitent s'exprimer.

- **JB Moles** souligne l'importance du contrat d'engagement républicain, rappelant que les clubs bénéficiant de subventions publiques doivent adhérer à 12 engagements sous peine de reversement par les clubs de ces subventions et d'interdiction d'utilisation des infrastructures mises à disposition par la collectivité. **Thomas Cayol**, directeur juridique adjoint, précise que le contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour l'ensemble des clubs affiliés à la FFF. Il leur permet de bénéficier de l'agrément jeunesse et sport.
- **Jean-François Vilotte** précise qu'une note sur le sujet sera rédigée et renvoyée par la Ligue de Football Amateur à l'ensemble des territoires, afin de rappeler les droits et devoirs des clubs attachés à leur affiliation à la FFF.
- **Catherine Moyon de Baecque** insiste sur l'importance du croisement des signalements entre différentes disciplines sportives, à ce jour inefficace et qui mériterait une meilleure coordination.
- **Gérald Simon** interroge la mise en œuvre concrète des sanctions, en particulier envers les dirigeants, et sur leur impact sur la responsabilité du club en tant que personne morale. **Pascal Parent** précise que le club lui-même, en tant que personne morale, est habilité à sanctionner ses membres en cas d'infractions.
- **Philippe Gallé** insiste sur cette responsabilité des dirigeants et propose la création de supports pédagogiques pour renforcer leur sensibilisation.

IV. Présentation de la procédure de signalement

Thomas Cayol fait le bilan sur le traitement juridique des Violences Sexuelles et Sexistes (VSS), exposant les mesures prises et les améliorations envisagées pour renforcer la lutte contre ces comportements inacceptables au sein de la fédération.

Conformément au plan d'engagement, chaque alerte est traitée, appliquant une politique de tolérance zéro pour protéger les victimes et prévenir toute récidive. Parmi les mesures régulièrement enclenchées, les signalements en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, et la suspension des licences d'individus signalés (par différentes plateformes ou via le contrôle d'honorabilité) grâce à l'article 85 des règlements généraux de la FFF sont les deux dispositifs les plus activés.

Les informations proviennent de diverses sources, dont la plateforme de signalement "J'alerte", Signal Sport, ainsi que les témoignages spontanés.



Thomas Cayol présente également des pistes d'amélioration des procédures actuellement en œuvre. Il insiste sur l'importance du SI Foot 2000 comme outil de protection des licenciés. Les suspensions sont désormais historicisées et les interdictions prononcées peuvent être totales ou partielles (plusieurs licences). Il souligne également que la coordination entre les acteurs, tels que l'État et Signal Sport, est en cours de perfectionnement. Des ajustements sont envisagés pour l'article 85 afin de potentiellement déléguer certaines responsabilités à un autre organe que le Comité de direction de l'instance. De plus, une optimisation des formulaires de signalement sur la plateforme "J'alerte" est prévue pour une meilleure analyse statistique.

La Fédération, en collaboration avec le comité olympique, travaille également à l'adaptation du règlement disciplinaire spécifique aux VSS.

V. Fonctionnement et bilan de la ligne d'écoute dédiée, France Victimes

France Victimes, partenaire de la FFF dans l'accompagnement des victimes, participe à la réunion afin de dresser un bilan de l'année écoulée, en particulier du fonctionnement de la ligne d'écoute dédiée au football.

Géraldine Bouhedja et **Camille Clause-Pujo** présentent un bilan quantitatif et qualitatif de cette ligne dédiée à la FFF depuis le lancement du plan d'Engagement en octobre 2023. Jusqu'à aujourd'hui, la ligne a reçu environ 300 appels, majoritairement émis par les victimes elles-mêmes, représentant plus de la moitié des interactions. Les représentants légaux des victimes constituent environ 29% des appels.

Les profils des victimes qui ont recours à ce service incluent majoritairement des joueurs et joueuses, qui représentent 59% des appels, tandis que 14% concernent des arbitres. Concernant la nature des événements rapportés, les menaces et injures dominent avec 64%, suivis par des cas de coups et blessures à 26%. Une portion plus faible, de 4%, concerne des violences sexuelles.

Les demandes formulées lors de ces appels sont variées, avec 42% des appelants cherchant une aide juridique, 32% une assistance psychologique, et 16% simplement une écoute attentive. Il est à noter que 63% des appelants ont été efficacement mis en relation avec des associations d'aide aux victimes, choisies selon un lien de proximité géographique avec le demandeur.

La ligne est désormais complètement opérationnelle depuis deux ans et continue de jouer un rôle essentiel dans le soutien aux victimes. Un bilan complet de ces activités est prévu pour être présenté en juillet.

VI. Echanges sur le thème des violences sexistes et sexuelles

a. Éléments de définition et cadrage de la discussion, France Victimes

France Victimes poursuit son intervention afin de lancer les échanges autour du thème choisi par la Commission pour cette réunion : la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Camille Clause Pujo cadre le sujet en posant des éléments de définition.

Elle revient notamment sur la définition des « agissements sexistes et violences sexistes et sexuelles » : ils trouvent leur fondement dans le sexisme, notion qui regroupe à la fois des croyances et des comportements qui tendent à stigmatiser ou à délégitimer les personnes en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle, que ce soit dans le périmètre sportif



mais aussi le périmètre du travail (donc pas seulement à destination des jeunes sportifs, mais aussi à destination des encadrants).

Elle revient ensuite dans le détail sur les catégories de violences sexuelles encadrées par le code pénal et les peines encourues.

Elle insiste sur le rôle que doit jouer la FFF dans la lutte contre ces phénomènes, et sur les catégories de victimes potentielles, qui ne comprennent pas que les jeunes licencié(e)s mais également les femmes bénévoles ou salariées des structures de la FFF.

b. Intervention des 2 co-présidents du comité de lutte contre les violences et les discriminations

Antonio Teixeira et **JB Moles** partagent des éléments statistiques concernant les VSS. JB Moles souligne que 20% des cas de VSS affectent des individus du spectre LGBTQIA, mettant en lumière la dimension spécifique de ces violences au sein de cette communauté.

En 2023, la Cellule Signal Sport a enregistré 710 signalements impliquant 377 personnes, parmi lesquelles 36 ont fait l'objet de procédures pénales.

Les co-présidents soulignent que lorsqu'une licence est retirée, l'individu concerné se voit interdire d'encadrer, mais cela ne l'empêche pas nécessairement de pouvoir continuer à graviter autour du milieu sportif. Cette situation peut conduire à s'interroger sur l'adaptation des mesures disciplinaires actuelles.

c. Echanges et réflexion collective

Jérôme Belaygue souligne l'importance de désigner des référents Sport dans chaque parquet du ministère de la Justice, afin d'accroître leur sensibilisation aux enjeux spécifiques du sport. Il propose également une formation en présentiel idéalement de sept heures pour tous les salariés, suggérant que cette même durée s'applique aux ligues et districts. Enfin, il exprime des réserves quant aux formations en e-learning, citant le besoin fréquent de relances comme un inconvénient majeur de cette méthode.

René Latapie insiste sur la nécessité de valoriser et de respecter le rôle de l'arbitre, une pratique déjà bien établie dans le rugby, qu'il souhaite voir généralisée à d'autres sports dont le football.

Gérald Simon fait un rappel juridique sur l'importance du principe de présomption d'innocence, et met en garde contre les dérives potentielles qui pourraient survenir en négligeant ce principe fondamental. Il rappelle l'approche différente que se doivent d'adopter des structures comme des associations d'aide aux victimes, qui écoutent, accompagnent, et n'ont pas à remettre en cause la parole d'une personne se présentant comme victime, et la justice qui attend de la part de l'accusation qu'elle apporte la preuve de la culpabilité du mis en cause.

Delphine Benoit Mayoux rappelle l'importance d'élaborer un plan de formation continue pour les salariés des Ligues et Districts. Elle suggère aussi que chaque club s'appuie sur le Programme Éducatif Fédéral (PEF) et mette en œuvre au moins une action de sensibilisation dans ce cadre.



VII. Calendrier et prochaines étapes

La prochaine réunion de la Commission se tiendra le 2 octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 12h30.

